



134728 - Prononcer une invocation pendant la lecture du Coran

question

Je lis le Coran-Allah en soit loué. Quand j'arrive à la description des croyants, je demande à Allah de m'y intégrer. Quand j'arrive à la description des mécréants et des hypocrites et leur destination, je Lui demande de m'en protéger. Une fois ces invocations formulées, faut-il que je recommence ma lecture par la phrase *au nom d'Allah...* ou suffit-il de reprendre la lecture sans cela ? Est-il permis d'interrompre la lecture du Coran ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, c'est permis parce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'a fait. Au cours de sa récitation nocturne du Coran, il sollicitait la protection divine chaque fois qu'il lisait un verset portant sur une menace, et implorait la miséricorde quand il arrivait à un verset abordant ce sujet. Dès lors, il n'y a aucun inconvénient à le faire. Mieux, c'est même recommandé dans les prières nocturne et diurne, voire dans la lecture du Coran en dehors de la Prière. Vous n'avez pas à répéter la phrase *au Nom d'Allah...* ni la demande de protection puisque vous pouvez poursuivre votre lecture après l'invocation, si vous accomplissez une prière surérogatoire individuelle.

Quand vous êtes engagé dans une prière obligatoire, vous ne le faites pas car il n'a pas été rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le faisait. De même, si vous priez sous la direction d'un imam, vous devez l'écouter et ne pas prononcer des invocations aussi longtemps qu'il récite à haute voix. Quand il récite à voix basse, vous récitez la Fatihah et ce que vous pouvez y ajouter autre que les invocations en question. Car le Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) ne le faisait pas dans les prières obligatoires. Peut-être, la raison en était la volonté d'alléger et raccourcir la prière. En effet, s'il devait solliciter la miséricorde divine à chaque verset approprié et demandait la protection d'Allah chaque fois qu'il arrivait à un verset



véhiculant une menace, la Prière serait longue et pénible pour les gens. Aussi, la miséricorde et la bienfaisance d'Allah envers Ses fidèles serviteurs ont fait qu'Il n'a pas prescrit cette manière de réciter. C'est en plus pour que la récitation se poursuive et ne se prolonge pas trop.

Quant à la récitation à faire dans les prières surérogatoires nocturnes et celle à accomplir en milieu de matinée, il n'y a aucun inconvénient à les inter couper par des invocations, celles-ci étant l'objet d'une grande latitude. »